



Cadre réservé à l'administration.		N° de dossier :
QF :	Tarif :	Dépôt le :
Règlement : <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> chèque		

ADULTES

CONFIRMATION D'INSCRIPTION COURS PUBLICS 2020/2021

Tout dossier incomplet se verra refusé.

À envoyer par courrier postal ou par mail **avant le vendredi 4 septembre 2020.**

- 40, rue du docteur Chaumier 37000 Tours - avec la mention « cours publics »
- Adresse mail : courspublics-tours@talm.fr -

NOM :

PRÉNOM :

COURS SOUHAITÉ.S (COURS, JOUR.S, HEURE.S) :

STATUT ACTUEL (À JUSTIFIER) :

ÉTUDIANT RETRAITÉ SALARIÉ SANS EMPLOI ALLOCATAIRE AAH ALLOCATAIRE RSA ALLOCATAIRE ASS ALLOCATAIRE FSV

TARIFS ANNUELS

COURS ANNUELS	Cours 2 h	Cours 2 h avec modèle vivant	Cours 3 h
Résidents Tours Métropole - tarif réduit	129 €	203 €	151 €
Résidents Tours Métropole - tarif plein	248 €	322 €	279 €
Hors agglomération - tarif réduit	166 €	241 €	229 €
Hors agglomération - tarif plein	333 €	407 €	385 €

TARIFS SECOND SEMESTRE

COURS ANNUELS	Cours 2 h	Cours 2 h avec modèle vivant	Cours 3 h
Résidents Tours Métropole - tarif réduit	70 €	111 €	83 €
Résidents Tours Métropole - tarif plein	137 €	177 €	154 €
Hors agglomération - tarif réduit	92 €	133 €	125 €
Hors agglomération - tarif plein	184 €	223 €	212 €

Règlement à joindre

- Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la régie recettes : régie recette EPCC ESAD TALM-Tours
- > Pour les règlements par chèque de plusieurs cours, merci de remplir un chèque par cours.
- > Une réduction de 10 % est appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

Pièces justificatives pour les résidents de l'agglomération Tours Métropole Val de Loire

- Justificatif de domicile
- Copie de la carte d'identité
- Attestation de responsabilité civile
- Photo d'identité

Pièces justificatives pour les résidents de l'agglomération Tours Métropole Val de Loire - Tarif réduit

- Justificatif attestant de l'AAH, de l'ASS, du FSV, du RSA, une attestation Pôle emploi pour les demandeurs de 18 à 25 ans, ou de la carte étudiante 2020-2021.
- > En cas d'absence de justificatif, le montant supérieur est appliqué.

Informations supplémentaires

- > Il est possible de s'inscrire uniquement pour le second semestre, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, le règlement ne peut pas s'effectuer par prélèvement.
- > Certains cours peuvent être supprimés à la rentrée si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- > Les matériaux nécessaires aux cours ne sont pas pris en charge par TALM-Tours.
- > Il n'y a pas de cours dispensés pendant les périodes de vacances scolaires (zone B).
- > Compte tenu des disponibilités des locaux de TALM-Tours, les cours annulés pour cause d'absence de professeur ne peuvent pas être reportés (ni remboursés).
- > Les cours à la chapelle du Petit-Saint-Martin ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), les cours étant prévus au second étage.